



GASSIN

LA PLUS BELLE VUE DU GOLFE • ÉTÉ 2017



Gassin
sous le signe de la
convivialité



Brèves



DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Depuis plusieurs années, la commune essuie de nombreux refus d'établissements bancaires pour l'installation d'un DAB au village. Ceux-ci avancent la faible utilisation prévisible de cet outil, en particulier hors saison, ôtant tout intérêt économique au projet.

Une enquête menée auprès des habitants ayant confirmé leur attente, en particulier à l'entrée touristique du village, nous

avons sollicité une entreprise volontaire pour installer à titre d'expérimentation, un premier DAB mobile en entrée d'agglomération aux abords des parkings. Devant les nombreuses prescriptions relatives au site inscrit, l'entreprise a abandonné ce projet pour cette année.

Avec l'appui du service contentieux qui a en charge l'occupation du domaine public, nous allons cependant continuer dans cette voie et relancer les établissements bancaires afin de disposer pour la saison prochaine d'un DAB au village... en espérant que l'expérience soit concluante.

RELAIS DE LA POSTE AU VIVAL

Il y a tout juste un an, le 04 juillet dernier, le Vival situé Rue des écoles accueillait le point relais de La Poste.

Sa gérante Fanny DELEURENCE et son employée Mireille RUFFIER sont ravis de cette installation, car elles reçoivent maintenant une nouvelle clientèle venue du bas du village. Ainsi, avec l'appui de la Mairie, La Poste reste à Gassin. Fanny et Mireille vous accueillent tous les jours de 8h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30 sauf le dimanche après-midi.

OÙ TROUVER VOTRE MAGAZINE

« GASSIN, LA PLUS BELLE VUE DU GOLFE » ?

- Vous le recevez dans votre boîte aux lettres.
- Vous pouvez le trouver en Mairie, à l'Office de tourisme et à la bibliothèque.
- Vous pouvez le télécharger et le consulter en ligne sur le site internet de votre commune : mairie-gassin.fr

Si vous ne le recevez pas, contactez le secrétariat de la Mairie au 04 94 56 62 00

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE GASSIN SUR
MAIRIE-GASSIN.FR



↑ Fanny DELEURENCE ravie de son partenariat avec La Poste

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE.



↑ Caroline Paturle

Suite à la démission pour cause de déménagement de Philippe GIRAUD, conseiller municipal depuis le 11 mars 2001, Caroline PATURLE suivante sur la liste a été installée à sa place. Bénévole au sein de l'OMACL, elle siège au sein de la commission communication et du CCAS.

NOUVELLES LIMITES D'AGGLOMÉRATION



↑ Une des nouvelles bornes qui délimite l'entrée d'agglomération

L'entrée principale du village desservie par le chemin de Coste Brigade et la route de la Vignus est un croisement incontournable pour rejoindre le cimetière, les terrains de pétanque au-dessus de la chapelle ainsi que le Moulin de Brûlat. Ayant constaté une augmentation des vitesses à cet embranchement, nous avons souhaité avancer les limites d'agglomération du bourg afin de ralentir la vitesse des véhicules aux abords du cimetière et des chemins Villevieille et Tras Barry.

À compter de ces bornes, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h. Nous procéderons dans les prochains mois à une plus grande sécurisation de ce carrefour. L'entrée a également été signalée route de la Berle.

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE GASSIN · ÉTÉ 2017

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : Anne-Marie Waniart
COMITÉ DE RÉDACTION : Cellule communication
CONCEPTION - RÉDACTION : A. Thiery, A. Martin,
S. Varinot et Communauté de communes
du Golfe de St-Tropez

MAQUETTE : Agence **declik**
IMPRESSION : Groupe Riccobono Offset Presse
TIRAGE : 2 000 exemplaires
PHOTOS : A. Thiery, J-L. Chaix

SIÈGE : Mairie de Gassin - 83580 Gassin
Tél : 04 94 56 62 00
www.mairie-gassin.fr
DÉPÔT LÉGAL À PARUTION



Sommaire



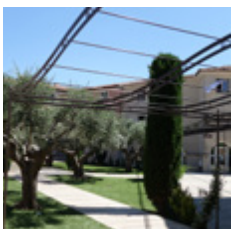
04/ **TOURISME**

L'office de tourisme continue son développement



05/ **SÉCURITÉ**

Système d'alerte à la population



06/ **TRAVAUX**

Des travaux pour embellir votre quotidien



08/ **ÉDUCATION-JEUNESSE**

Du changement au programme



10/ **ENVIRONNEMENT**

Préservation de notre patrimoine naturel



11/ **ENVIRONNEMENT**

Pesticides : un nouvel air souffle sur la communauté de communes



12/ **AGENDA**

Animations Estivales : retrouvez la programmation de l'été



14/ **RETOUR SUR...**

Les temps forts du printemps à Gassin placés sous le signe de la convivialité !



Édito

Pour nombre d'entre vous, les vacances n'ont peut-être pas encore commencé à la parution de ce numéro, mais pour nos saisonniers, elles ont « débuté » depuis plusieurs semaines ce dont nous nous félicitons.

Depuis de nombreux mois également, les établissements de la commune ont préparé cet afflux de visiteurs comme nous l'avons fait de notre côté.

Notre Office de tourisme prolonge son développement vers la catégorisation 1.

Pour nos enfants, nous avons engagé un chantier très important pour permettre un accueil élargi au Centre Aéré de Caruby.

Le programme des animations communales et de l'OMACL s'est encore étoffé. Cette année, de nouvelles dates sont inscrites au calendrier comme le concert de l'École de musique de Tallinn, venue tout droit d'Estonie dans le cadre du Festival provençal des orchestres de jeunes le 11 juillet. D'autres événements, traditionnels, sont maintenus comme le concert en plein air du 14 juillet avec le Denis Gautier Big Band, la fête patronale les 5 et 6 août ou le concert de Moho Chemlakh Show le 15 août. Toutes les occasions seront donc bonnes pour venir au village et profiter de notre splendide vue sur le Golfe et le Massif des Maures.

Pour notre part, nous préparons déjà la rentrée et les projets pour les années à venir.

Comme nous l'avons fait il y a deux ans, nous nous mettons au diapason des réformes impactant les temps périscolaires. Dès septembre, la semaine de quatre jours sera à nouveau en vigueur dans les écoles de la commune et nos équipes seront mobilisées en conséquence.

Par ailleurs pour maintenir la tranquillité de notre commune, nous espérons pouvoir déployer les premières caméras de vidéo protection d'ici la fin de l'année. Le dossier est dans les mains de la préfecture.

Nous procéderons cet été au transfert de propriété du bâtiment en tête de village – anciennement Hôtel Les Lavandes – que nous adapterons à l'installation des services municipaux. Proximité des voies de circulation et des stationnements, possibilité de favoriser l'accessibilité aux différents services et réduction de la circulation au cœur des ruelles du village nous ont convaincus de la justesse de ce projet.

Vous le voyez, il est déjà temps pour nous de nous souhaiter une bonne rentrée mais avant cela, de vous souhaiter à tous de très bonnes vacances !

ANNE-MARIE WANIART
Maire de Gassin

Tourisme



L'OFFICE DE TOURISME CONTINUE SON DÉVELOPPEMENT



↑ Nathalie POCHINTESTA, nouvel agent d'accueil
à l'office de tourisme

UNE SAISON À GASSIN

Depuis le 24 avril, Nathalie POCHINTESTA est venue renforcer l'équipe de l'office de tourisme pour la saison estivale. Après avoir travaillé dans l'hôtellerie pendant plus de 10 ans puis comme guide touristique dans le Golfe de Saint-Tropez, Nathalie s'est vu confier à Gassin les missions d'accueil touristique, du traitement des diverses demandes d'informations (via les mails, les courriers, le téléphone...), la tenue des tableaux de statistiques, le réassort et l'inventaire des brochures d'informations touristiques, etc. Grâce à son expérience professionnelle, elle connaît très bien toutes les communes du Golfe, notamment Gassin où elle vit depuis une trentaine d'années. Parlant couramment trois langues (anglais, allemand et italien) et mettant l'accent sur l'accueil et la satisfaction des visiteurs, Nathalie POCHINTESTA est la personne idéale pour inciter les visiteurs à découvrir tous les trésors cachés de notre commune.

Infos

L'office de tourisme est ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 13h30 et de 14h30 à 18h ; le dimanche de 9h à 13h30. Il se situe sur l'Aire de loisirs, 20 place Léon Martel, Gassin village.

@ accueil@gassin.eu

☎ 04 98 11 56 51

f www.facebook.com/OT.Gassin/

POINT SUR... LA TAXE DE SÉJOUR

Grâce à ses actions de promotion touristique et de protection de ses espaces naturels, la commune de Gassin peut percevoir une taxe de séjour. Elle est due par toutes les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Si vous êtes un hébergeur (hôtels, résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes, villages de vacances et campings) vous êtes tenus de déclarer mensuellement les collectes de taxe et de les reverser à la commune tous les mois (par virement, par chèque ou en espèce ; un logiciel est en cours d'installation qui permettra la déclaration et le paiement en ligne).

Le montant de la taxe de séjour, perçue actuellement d'avril à octobre, varie selon le type des biens et leur classement.

Les personnes mineures de moins de 18 ans, titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés à Gassin ou bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire en sont exonérées.

Les recettes de la taxe de séjour sont utilisées par la commune pour les nombreuses actions de mise en valeur du village (fleurissement, patrimoine, etc.). Comme depuis plusieurs années, la commune a souhaité ne pas augmenter les montants en 2017.

POINT SUR... LA LOCATION DES MEUBLÉS

Un meublé de tourisme est un local d'habitation loué de manière répétée et pour de courtes durées à une clientèle de passage. Il doit être doté d'un équipement minimum : des meubles, une literie, une gazinière ou des plaques chauffantes, un réfrigérateur et des ustensiles de cuisine.

Si vous êtes propriétaires et que vous louez votre bien, vous devez faire une déclaration à la mairie avec le formulaire Cerfa n°14004*02.

LA PROMOTION DE VOS BIENS PAR LA COMMUNE ET L'OFFICE DE TOURISME DE GASSIN

La commune et l'office de tourisme de Gassin proposent aux hébergeurs déclarés s'acquittant de la taxe de séjour de faire la promotion de leur bien aux visiteurs sur place, par courrier et courriel pour les personnes préparant leur séjour, comme sur différents supports numériques. C'est le cas sur le site de l'office de tourisme www.gassin.eu. C'est aussi le cas, pour les hébergements classés, du site de l'agence de promotion touristique Visit Var (www.visitvar.fr).

L'office de tourisme peut également vous accompagner dans vos démarches de classement ou de labellisation.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Vous trouverez les informations détaillées concernant la taxe de séjour (notice explicative, fiche de déclaration), les meublés (déclaration) ainsi que divers autres documents (fiche police) téléchargeables sur le site de l'office de tourisme :

www.espace-pro.gassin.eu/taxe-de-sejour

Vous pouvez contacter l'office de tourisme de Gassin pour plus de renseignements au +33 (0)4 98 11 56 51, au +33 (0)6 37 41 85 27 ou par mél : ot-pro@gassin.eu.

LES SENTIERS DE RANDONNÉES.

L'office de tourisme a édité une nouvelle brochure sur les sentiers de randonnées autour de Gassin. Ce sont trois parcours de 3,5km, 4,1km et 16,9km qui s'offrent à vous pour le plaisir de tous les marcheurs : expérimentés ou simplement



pour une petite balade en famille. Grâce à ce guide vous pourrez partir à la découverte de la faune et de la flore autour du village et découvrir le patrimoine gasinois.

Sécurité



SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

Un service d'appel téléphonique en masse (fixe ou mobile) va être prochainement mis en place par la commune de Gassin, afin d'informer rapidement et en nombre la population d'un risque important pour la sécurité (inondation, incendie...).

La participation de chaque citoyen s'avère donc indispensable, puisque les fichiers d'appels (utilisés conformément à la réglementation de la CNIL) sont constitués par des demandes d'inscriptions des usagers. A noter **qu'aucun démarchage à domicile** n'est effectué par ou pour le compte de la commune de Gassin.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Dans le souci de renforcer la sécurité des personnes et des biens au titre des risques majeurs, la Mairie de Gassin, avec la Communauté de Communes a mis en place un système d'alerte à la population, rapide et efficace, capable de lancer instantanément des messages de vigilance à des milliers de personnes par téléphone, SMS, fax et mail.

Considérant le caractère imprévisible des situations d'alerte, et les nombreux facteurs n'incombant pas à la ville, la commune de Gassin ne saurait être tenue responsable si l'administré n'est pas joignable, s'il est joint tardivement ou a mal compris le message et en cas de réseau défectueux.

COMMENT SERAI-JE ALERTÉ ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous ne serez avisé qu'après inscription. Il est donc primordial de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles. Le répertoire télé alerte est issu de « l'annuaire public universel », mis à jour tous les ans. Vous y êtes directement inscrit si vous utilisez une ligne fixe publique.

Si vous figurez sur liste rouge, si vous n'utilisez pas de ligne fixe, ou si vous venez de déménager, il est fort probable que vous ne soyez pas pris en compte dans le prochain envoi d'alerte.



Nouvelle inscription :

Vous pouvez vous inscrire gratuitement à ce service afin de recevoir les prochains messages d'alerte. Il vous suffit de compléter le formulaire ci-après.

<https://www.inscription-volontaire.fr/gassin/>

Si vous ne possédez pas d'accès à internet vous pouvez vous procurer le formulaire à l'accueil de la mairie.

TRAVAUX



DES TRAVAUX POUR EMBELLIR VOTRE QUOTIDIEN

Depuis le début de l'année, les agents des services techniques ont œuvré sur de nombreux chantiers à travers toute la commune.

Au cœur du nouveau village, la Place Hannibal construite il y a plus de 20 ans, a subi un petit lifting.

Une pergola en fer forgé de plus de 26 mètres de longueur sur 5 mètres de profondeur a remplacé l'ancienne, détériorée et fragilisée. Cette structure a été réalisée par l'entreprise ACC Ferronnerie à Solliès-Toucas pour un coût total de 27 847 € TTC. Afin de limiter la consommation d'eau en arrosage, un gazon synthétique haut de gamme fabriqué et installé par la société Simon Décors Jardin à Roquebrune-sur-Argens a été posé pour un montant de 13 500 € TTC. Pour parfaire le tout, les jardiniers communaux ont plantés une cinquantaine de fusains et appliqué un paillage en ardoise concassée pour délimiter l'espace entre le gazon synthétique et les dalles de cheminement. Ces aménagements font de cette place l'endroit idéal pour se détendre à l'ombre d'un olivier tout en écoutant le clapotis de la fontaine...



Le responsable adjoint du centre technique et une partie de l'équipe des jardiniers



La Place Hannibal renouvelée

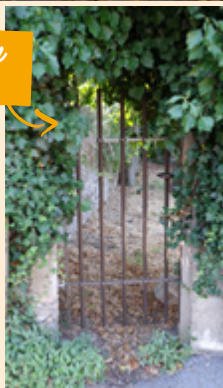
Toujours dans le nouveau village, ce sont des mains courantes qui ont été fabriquées et posées par les agents des services techniques, rue des Écoles, afin de faciliter l'accessibilité des personnes âgées à la route.

Nouvelles mains courantes Rue des Écoles



Le portillon tout neuf

Enfin, le portillon du jardinet situé sous les anciens locaux de La Poste a été remplacé pour en sécuriser l'accès.



En bas du chemin de Coste Brigade, au carrefour avec la D61, une borne monétique, réservée aux entreprises pour le remplissage de leurs cuves à eau, a été installée. Pour l'utiliser il suffit de demander une carte auprès de l'entreprise Véolia (renseignements : 04 92 29 28 15).

La borne monétique en fonctionnement



La bouche incendie Place des Barris

Certains poteaux incendie ont par ailleurs été remplacés par des bouches incendies qui s'intègrent mieux dans le paysage sur la Place des Barris, la route de la Vignus et la route des Moulins de Paillas.

À l'extérieur du village,
d'autres travaux
d'envergure ont
également été réalisés.

MATÉRIEL

En étroite collaboration avec les responsables du CCFF, les services techniques ont mené la procédure d'achat visant à l'acquisition d'un nouveau véhicule de patrouille. Il s'agit d'un Ford Ranger XL de 160CV équipé d'un kit d'extinction forestier (moto-pompe et cuve de 400 litres) idéal pour les patrouilles estivales dans nos massifs et pour intervenir rapidement en cas de départ d'incendie. Ce pick-up 4x4 a été commandé à l'UGAP (centrale d'achat nationale pour les collectivités) l'année dernière, pour un montant de 55 000 € tout équipé. Une subvention du Conseil Régional de 28 000 € participe à cet investissement communal. Dorénavant vous pourrez voir l'équipe du CCFF de Gassin parcourir les massifs à bord de ce nouvel équipement.



*Le nouveau pick up
veille sur le village*

Bon plan !

La commune met régulièrement en vente sur le site internet **webencheres.com** son matériel réformé. Si vous êtes intéressés : à vos claviers !!

À Cros Martin, le cabanon situé sous la Bergerie a été entièrement restauré. L'entreprise Diomède est intervenu sur la toiture qui a été remise à neuf ; la porte d'entrée a été changée, la fenêtre murée pour des raisons de sécurité, et la souche de la cheminée rénoverée.

*📍 Cros Martin : La toiture
neuve du cabanon*



Un peu plus loin, en direction de Saint-Tropez, ce sont 200m de trottoirs qui ont été créés sur le côté droit de la RD98A. Cette deuxième tranche, exécutée en collaboration avec les services techniques du Conseil Départemental, permettent de relier le point d'arrêt Varlib « KUBE - Rogon de la Valette » et les zones d'habitation et de commerces de Malleribes et de Château-Martin. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage dans le cadre du marché à bon de commande d'entretien et d'aménagement de la voirie communale 2016-2020, pour un montant total de 93 798 € HT.



*Le passage piéton à côté de
l'arrêt de bus a été sécurisé*

Un autre bâtiment remis à neuf. Il s'agit de l'école de voile de la Moune, située le long de la RD98A. Cette villa située en bord de mer menaçait de s'effondrer. En effet, avec le temps et la force des vagues, l'eau avait creusé un passage sous la villa ce qui avait provoqué d'énormes fissures sur la façade. Des travaux d'envergure ont donc été entrepris, tout d'abord par les agents des services techniques, qui ont démolé et sécurisé les parties qui menaçaient de s'effondrer. Puis des micro-pieux ont été plantés dans le sol afin de renforcer les fondations de la villa. Pour finir, la terrasse couverte a été entièrement reconstruite à l'identique, et un nouveau portail a été installé.

*Avant les
travaux*



*Installation des
micro pieux*



Après les travaux



DU CHANGEMENT AU PROGRAMME



Caroline LE MOAL, la nouvelle directrice de l'accueil péri-scolaire

UNE NOUVELLE DIRECTRICE POUR LES TEMPS PERI-SCOLAIRES

Depuis le 1^{er} avril, Caroline LE MOAL dirige les activités qui se déroulent avant et après l'école, c'est-à-dire : l'accueil des enfants le matin et le soir, les mercredis « loisirs » et les temps d'accueil périscolaires.

Diplômée du BAFA et du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) option médiation, ayant plus de vingt ans d'expérience comme animatrice, puis directrice de centre de loisirs (à Gassin notamment) et responsable d'un service jeunesse, Caroline souhaite dynamiser et donner un nouveau souffle à ces temps d'accueil proposés par la Mairie, conduisant son équipe (quatre animatrices et trois ATSEM) à mettre en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques répondant aux besoins de l'enfant. C'est là le cœur de son action. En effet, son objectif est de responsabiliser et développer l'autonomie des enfants, en les entraînant à réfléchir par eux-mêmes, en leur apprenant à vivre ensemble et à se respecter les uns les autres. Toutes ces actions sont menées en cohésion avec l'équipe éducative. Ses méthodes : écouter, agir avec douceur, réfléchir et prendre le temps...

Touche à tout, pratiquant diverses activités sportives et artistiques, Caroline LE MOAL est également la fondatrice et la présidente de l'association Artylab (Laboratoire de l'expression artistique). Au sein de cette structure, elle travaille avec un instrument original : le BAO-PAO. Avec cet instrument de musique électronique assisté par ordinateur, elle intervient dans le cadre des temps d'accueil périscolaires à La Môle et Ramatuelle, ainsi qu'à l'IME (Institut Médicalisé Éducatif) de La Crau et au MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) de Cuers.

L'ÉTÉ À LA SALLE DES ADOS...

Le nombre d'inscriptions cette année étant insuffisant, la salle des ados n'ouvrira ses portes que du 07 au 18 août, afin d'assurer les deux mini séjours aux Baux-de-Provence et à Saint-Martin-Vésubie pour lesquels il y a un nombre suffisant d'enfants inscrits.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service Education Enfance Jeunesse au 04 94 56 53 48 ou 04 94 56 62 00.

... ET À CARUBY

Un nouveau prestataire, la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) a en charge d'assurer le service public. Le centre de loisirs de Caruby a aussi subi quelques modifications avant les grandes vacances. Afin d'apporter de l'ombre et un peu de fraîcheur pour les jeux en extérieur, une pergola entièrement conçue par les agents des services techniques de la Mairie, a été posée sur la terrasse du centre. La clôture a intégralement été mise aux normes.



La nouvelle pergola qui apporte ombre et fraîcheur

Pour accueillir dans de bonnes conditions les 60 enfants inscrits au centre de loisirs cet été, ce ne sont pas moins de 12 modules Algeco climatisés et répondant aux normes d'accueils collectifs prescrites par la PMI, qui ont été installés au centre de loisirs. Sept modules représentant 105 m² sont affectés aux 35 enfants de plus de 6 ans et 5 modules représentant 75 m² serviront aux enfants de moins de 6 ans. Ces nouveaux espaces servent de salles d'activités et ont été aménagés par la direction du centre.



Les nouveaux espaces d'accueil du centre de loisirs



Julien MINAIR, le directeur du centre de loisirs

Le thème choisi pour accompagner les enfants cet été est « Les arts manuels ».

Les enfants se verront proposer des activités autour de l'expression artistique (peinture, sculpture...) et de la transmission des gestes (les plus grands apprenant aux plus jeunes) ainsi que des travaux de précisions (notamment pour les plus petits).

Encadrée par le directeur Julien MINAIR, l'équipe de sept animateurs accompagnera les enfants lors des grandes sorties prévues aux Grottes de Saint-Césaire en juillet, à la réserve des Monts d'Azur en août ou plus près de chez nous aux plages de Bonne Terrasse à Ramatuelle ou de l'Argentière à La Londe. Un grand jeu organisé par les enfants et les animateurs sera organisé toutes les semaines, ainsi que des sorties en forêt, des activités manuelles, sportives, des chants, etc.

Pour clore ces deux mois de vacances deux « pestacles » seront présentés aux parents les vendredi 04 août et 1^{er} septembre à 18h.



LE MOT DE L'ADJOINTE
Séverine Villette

En 2015, la réforme des rythmes scolaires nous a permis de proposer aux enfants de Gassin diverses activités, que nous avons choisies sur des thèmes très différents.

Dès septembre le retour à la semaine d'école sur 4 jours nous laissera encore la possibilité de leur proposer, pour ceux que nous accueillerons le mercredi libéré, les activités qui les auront le plus séduits.

Je remercie les agents communaux et intervenants qui se sont investis généreusement par leurs propositions et leur savoir-faire. Et même si les enfants ne maîtrisent pas toutes les techniques, je souhaite qu'ils en gardent un très bon souvenir.

UNE JOURNÉE TYPE AU CENTRE DE LOISIRS :



7h30/9h :

accueil des enfants



9h/10h environ :

chants (par groupes ou tous ensemble)



Jusqu'à 12h :

activités



12h/13h15 :

repas préparé par les agents du restaurant scolaire



13h15/14h30 :

temps calme pour les plus de 6 ans

13h15/15h :

sieste et repos pour les moins de 6 ans



Jusqu'à 17h :

activités (goûter compris)



17h/18h15 :

départ des enfants

Environnement



PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL

LE TRAVAIL SANS PESTICIDE DES JARDINIERS

Depuis le 1^{er} janvier et l'application de la loi de transition énergétique, les collectivités locales ont l'interdiction de faire usage de produits phytosanitaires. Fini également l'utilisation du terme « mauvaises herbes », préférez lui l'appellation « herbes spontanées ».

Plus de pesticides pour les jardiniers communaux qui doivent maintenant entretenir les espaces verts à l'aide de nouveaux outils comme la raclette, le couteau à désherber, la débroussailleuse à dos ou encore au désherbeur thermique. La Communauté de Communes du Golfe a passé un marché public afin de former les agents intéressés, proposer un plan de désherbage et un suivi (voir page ci-contre).

Les jardiniers emploient de nouveaux outils
comme la brosse à désherber, un crochet ou le désherbeur thermique



LE MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) qui est apparu en France en 2004 s'est rapidement installé sur le territoire. Outre la piqûre en elle-même - toujours désagréable -, le moustique tigre est surtout le vecteur de maladies tropicales comme la dengue, le chikungunya et le zika. Il y a deux axes de lutte pour se prémunir des piqûres : éviter la prolifération des moustiques en court-circuitant leur cycle de reproduction et veiller à la protection individuelle.

Pour cela il est nécessaire :

- D'éliminer les eaux stagnantes
- De vérifier le bon écoulement des eaux de pluies
- De couvrir les réservoirs d'eau et les piscines hors d'usage

Pour vous protéger des piqûres vous pouvez :

- Appliquer sur votre peau des produits anti-moustiques surtout la journée
- Porter des vêtements couvrants, amples et clairs
- Utiliser des diffuseurs d'insecticides
- Si vous le pouvez : allumer la climatisation, les moustiques détestent la fraîcheur



LE MOT DE L'ADJOINTE
Brigitte Bojenvial

« Il est petit, rayé de noir et de blanc, particulièrement agressif, vecteur du virus de la dengue, du chikungunya ou du zika : c'est l'*Aedes Albopictus* plus communément appelé le moustique tigre. L'éradiquer semble impossible, mais empêcher sa prolifération doit mobiliser chacun d'entre nous. Une campagne de prévention et d'accompagnement pour adopter des gestes simples et peu contraignants peut participer à la lutte contre ce fléau et vous permettra de passer un bon été, ce que je vous souhaite »

LUTTE CONTRE LE CHARANÇON ROUGE DU PALMIER

La loi fait obligation aux propriétaires de surveiller et traiter préventivement les palmiers, de faire supprimer les parties infestées ou, à défaut, de faire éteindre ou abattre leurs palmiers par un professionnel agréé (arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre le *Rhynchophorus ferrugineus*).

Outre la surveillance, la lutte contre le charançon rouge du palmier repose sur deux éléments :

- Des traitements préventifs visant à tuer l'insecte au moment de la primo-infestation et donc à empêcher de former une colonie
- Des actions curatives destinées à éliminer les colonies de l'insecte et ainsi éviter la dissémination

Si un de vos palmiers est déjà contaminé, il est obligatoire d'assainir ou d'abattre le palmier, d'éradiquer l'insecte par destruction des parties contaminées du végétal.

- Abattage par une personne formée et enregistrée au SRAL en respectant le protocole **OU**
- Assainissement et application de traitements préventifs par une entreprise agréée disposant du certiphyto et de l'agrément.

Infos

La liste des entreprises detentrices d'un agrément pour appliquer l'ensemble des produits phytopharmaceutiques est disponible sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Environnement



PESTICIDES : UN NOUVEL AIR SOUFFLE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La commune de Gassin vient officiellement de rejoindre celles de Cavalaire, Cogolin, Grimaud et Sainte-Maxime dans leur guerre contre les pesticides. La délibération « zéro phyto » ayant été votée fin octobre en conseil municipal, la culture 100 % naturelle va pouvoir commencer ! Une belle histoire qui a commencé le lundi 7 mars 2016, à la Bastide Pisan, où la Communauté de communes a organisé sa première réunion de travail autour de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Au programme ? Un tour d'horizon des pratiques nécessitant l'utilisation de produits chimiques au sein des communes membres et le recensement précis des besoins de chacune.

Le service Cours d'Eau et l'Agence Régionale pour l'Environnement déroulent ainsi le tapis rouge au zéro phyto. « Des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires ont déjà été mises en place au sein des villes membres, précise-t-on au service Cours d'Eau. Et toutes sont intéressées par le plan de désherbage qui pourra leur permettre d'atteindre plus facilement l'objectif du zéro phyto. »

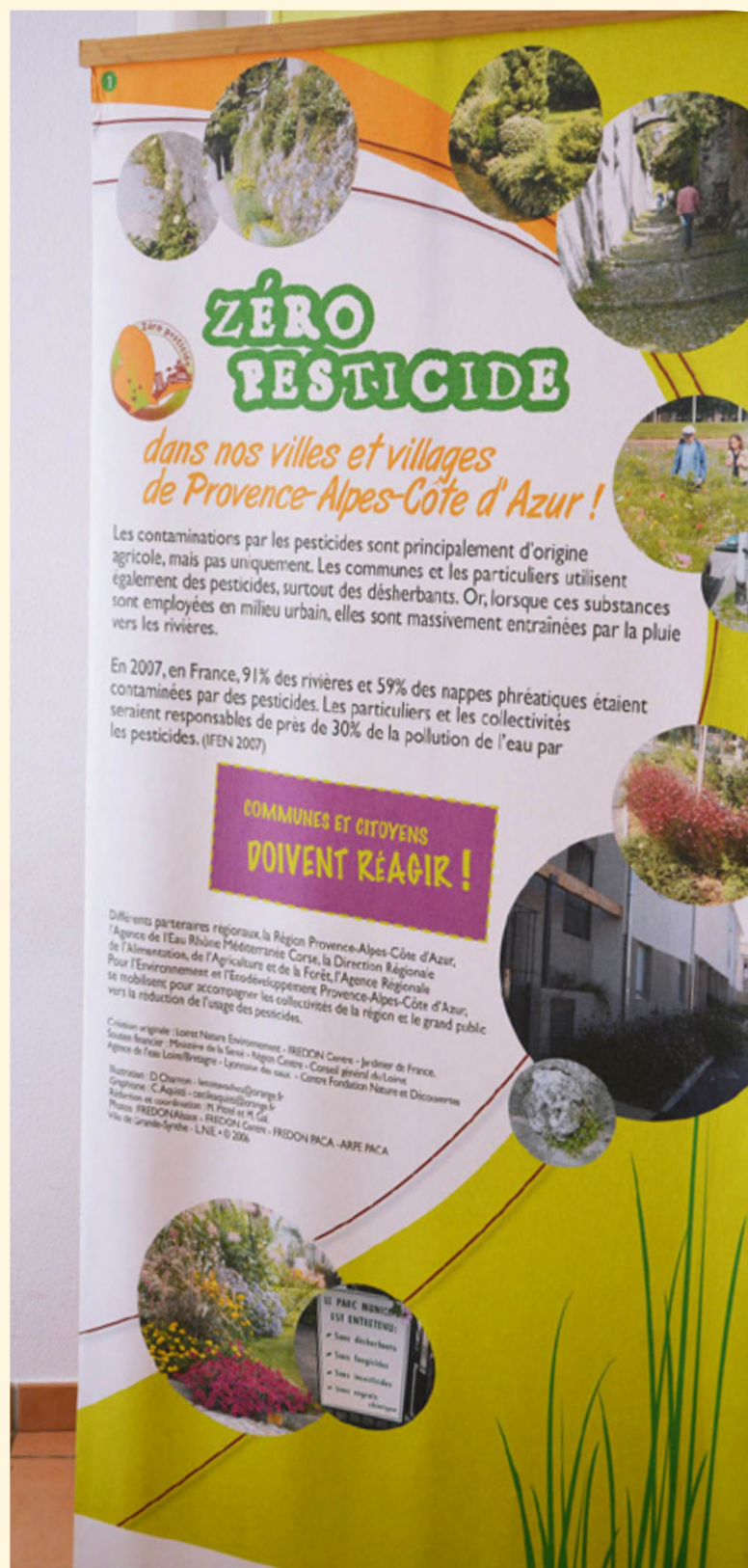
LES PARTICULIERS ET LE GRAND PUBLIC EN CŒUR DE CIBLE

Pour ce faire, l'Agence de l'Eau propose des subventions à hauteur de 80%. Paillage minéral à proximité du littoral pour meilleure emprise face au vent, lutte contre le charançon, destruction de mousses dans les vieilles rues, formation et équipement de protection des agents en charge de l'entretien des espaces verts, espèces végétales adaptées au contexte méditerranéen etc. « De fortes attentes dans le domaine de la communication et de la sensibilisation des particuliers et du grand public sont ressorties de ce brainstorming, conclut le service Cours d'Eau. La végétation spontanée dans les espaces publics doit être, bien évidemment, acceptée ! »

JOURNÉES DE FORMATION PROPOSÉES PAR L'INTERCOMMUNALITÉ

Jardiniers amateurs, syndicats de lotissements, jardinerie et entreprises d'espaces verts, établissements touristiques ou encore golfs sont ciblés. « Autant d'acteurs qui peuvent être associés aux efforts ». Le club des cinq communes précédemment citées peut désormais commencer son « plan d'attaque » personnalisé. La Communauté de communes, elle, prenant en charge des journées de formation afin de réaliser ce dernier.

Pour plus de renseignements sur le programme Zéro Phyto, contacter la Communauté de communes, service Cours d'Eau au 04 94 55 78 28





Agenda

ANIMATIONS ESTIVALES : RETROUVEZ LA PROGRAMMATION DE L'ÉTÉ



EXPOSITIONS

Comme chaque année, la commune de Gassin accueille durant la saison, des artistes au Foyer des Compagnes pour des expositions temporaire.

EXPOSITION DE MAD

Du 7 au 20 août

MAD est une jeune artiste plasticienne mettant en scène deux univers...

Le monde ludique et coloré de « Pénélope and Co » et une série dite « plus classique » ; des œuvres principalement travaillées à l'acrylique, à l'huile et encaustique.

Le fil conducteur est la désacralisation de l'œuvre d'art ; la détruire pour mieux la refaçonner et la recoudre.

Entrée libre tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 19h.

EXPOSITION DE DOMINIQUE OBJOIS

Du 28 août au 10 septembre

Dominique Objois, peintre autodidacte, réalise ses toiles au couteau et à l'huile pour des paysages ensoleillés et des coins de nature où il fait bon flâner. Depuis quelques années, parallèlement aux œuvres « figuratives » Dominique a pris des chemins de traverses vers une peinture abstraite à l'acrylique.

« Je passe d'un style figuratif ou abstrait suivant l'envie (...) pas de lassitude dans mon travail ; je découvre et redécouvre à chaque toile »...

Entrée libre - www.dominique-objois.fr

LES AMIS DES ARTS

Du 11 au 17 septembre

Les Amis des Arts de Gassin existent depuis 1997 ; véritable creuset de toutes les aspirations artistiques, créatives, manuelles du Golfe, ils exposent leur production de l'année.

A cette occasion les animateurs présents sur place pourront également vous renseigner sur le fonctionnement de l'association et ses divers ateliers.

amisdesartsgassin.free.fr

Accès libre et gratuit.

PATRIMOINE

LES LUNDIS DU TERROIR

Tous les lundis du 31 juillet au 14 septembre, des artisans et producteurs de Gassin font déguster leurs produits devant l'office de tourisme.

Vignerons, confiseur, oléiculteur, artistes, vous présentent leur travail et leurs productions réalisées sur le territoire de Gassin : vin en AOC Côte de Provence, huile d'olive traditionnelle, confitures aux parfums les plus surprenants : tous partagent une même passion pour un terroir exceptionnel.



SPORT *Du 29 au 30 juillet*

30^E ÉDITION POLO MASTERS OPEN DE GASSIN

Les Polo Masters de Gassin reviennent et fêtent leurs 30 ans cette année.

Les portes sont ouvertes gratuitement au public les dimanches de finale à partir de 17h.

Dimanche 30 juillet, Gassin offrira son traditionnel cocktail à partir de 19h (sur invitation).





EXPOSITION Du 17 juillet au 13 août

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : 2030, C'EST DEMAIN !

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Jamais deux sans trois. Après les expositions SCOT 2015 et 2016, place à la petite nouvelle de l'été 2017 !

Alors que le diagnostic territorial – à savoir l'état initial de l'environnement et la photographie du Golfe « sous toutes les coutures » – était au cœur du sujet l'an dernier, place, du 17 juillet au 13 août, au projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Document stratégique qui exprime le projet politique local et la volonté des élus sur l'évolution du territoire, les ambitions du PADD se concentrent autour de 4 points essentiels : **la transmission de notre territoire d'exception, la valorisation et le développement de ses richesses, son engagement dans la transition énergétique et environnementale ou encore la garantie, sur le bassin, de la qualité de vie des habitants et de l'accueil des touristes.**

Alors venez vite découvrir l'avancée du projet à l'école élémentaire de Gassin ou à l'intérieur du C. C. Géant Casino (devant l'entrée principale).

Les liens (QR code, site internet et page Facebook) sont tous notifiés sur les panneaux de l'exposition afin d'accéder directement à la source de l'information.

Plus que jamais, pour dessiner le Golfe de Saint-Tropez à l'horizon 2030, vous avez un rôle à jouer !



SPORT Samedi 22 juillet et samedi 12 août

BOULES CARRÉES DANS LES RUELLES DU VILLAGE

Association Boule Gassin Croix Valmer / Boutique L'authentique

Gassin s'impose comme l'une des places fortes des boules carrées ! Pour profiter pleinement des soirées estivales, le village accueille deux tournois dans ses ruelles les samedi 22 juillet à 18h et 12 août à 16h pour un concours festif et convivial !

Renseignements et inscriptions auprès de M. Rocchia

06 62 96 28 52 ou boutique l'Authentique,

9 place de l'Eglise, 83580 Gassin.

Tarif 4 € - Départ du tournoi devant la boutique l'Authentique.

FESTIVITÉS Samedi 5 et dimanche 6 août

FÊTE DE LA SAINT-LAURENT



Samedi 5 août

A partir de 19h : apéritif et grand dîner dans les ruelles du village (sur réservation uniquement auprès de l'office de tourisme - Tarif : 18 € par personne).

La soirée sera animée par le groupe JUST IN BAND.

Dimanche 6 août

10h00 : devant la mairie, aubade aux autorités du groupe Leï Masco, puis procession jusqu'à l'église et la chapelle.

10h30 : messe chantée en provençal à la chapelle Notre Dame de la Consolation.

A partir de 11h30 : apéritif offert par l'OMACL pique-nique champêtre, food-trucks, animations pour les enfants et animations musicales avec le groupe LOLA BLANCA.

MUSIQUE Concert du 15 août

LE TRADITIONNEL CONCERT DU 15 AOÛT ACCUEILLERA LE MOHO CHEMLAKH SHOW !

Construite autour de Moho Chemlakh ancien guitariste du groupe Trust, la formation musicale rend hommage aux groupes légendaires rock pop (ZZTOP, Lenny Kravitz, Led Zeppelin, Police, Nickelback, etc.) remis aux sonorités actuelles ainsi qu'une partie plus acoustique avec des covers groovy.



A l'Aire de Loisirs – 21h

Snack et buvette sur place

Accès libre et gratuit

Retour sur



LES TEMPS FORTS DU PRINTEMPS À GASSIN. PLACÉS SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ !

18/03/17 - CARNAVAL DU PRINTEMPS

Le groupe Tequila est venu animer le défilé des enfants dans les ruelles du village. L'après-midi s'est terminée autour d'un grand goûter sur la place de la Mairie.



26/03/17 - FLAMME DU MARATHON

Un an jour pour jour avant le Marathon 2018, en partenariat avec la municipalité, la Com Com a organisé un relais monstre à travers toutes les communes du Golfe de Saint-Tropez. Le grand athlète Ladji Doucouré en a profité pour admirer la plus belle vue du Golfe !

29/03/17 - CARNAVAL DE LA CRÈCHE



Les enfants de la crèche ont eux aussi organisé un carnaval.



09/04/17 - COURSE CYCLISTE INTERNATIONALE GRANFONDO

Le 09 avril dernier s'est tenue la 31^e édition du Granfondo. Cette épreuve d'endurance a réuni plus de 1200 coureurs !



17/04/17 - PÂQUES A CARUBY

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques s'est tenue dans le cadre champêtre de Caruby. Les enfants ont pu récolter de nombreux chocolats, découvrir les animaux de La Ferme de la Mène et glisser sur des toboggans gonflables.





28/05/17 - LA GASSINOISE

Dimanche 28 mai s'est tenue la 3^e édition de la course nature La Gassinoise. Sous un soleil de plomb, une centaine de coureurs se sont alignés sur le départ. Un grand merci à tous les participants, à la trentaine de bénévoles de l'OMACL et de Radio Amitié Golfe pour leur aide précieuse dans l'organisation de cette course. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine avec de nombreuses nouveautés...

21/05/17 - CAROUBIKE

Le dimanche 21 mai, l'Avenir Cycliste Gassinois organisait la 5^e édition de la Caroubike. Au programme : sport et bonne humeur comme à chaque manifestation organisée par le club.



03 / 06 / 17 - GALA

Le 03 juin, l'OMACL a organisé un grand gala de charité en l'honneur de la Ligue contre le Cancer.

Ce sont plus de 190 repas qui ont été servis par les bénévoles de l'OMACL permettant de reverser 9560 € à La Ligue contre le cancer.



LE MOT DE L'ADJOINTE *Agnès Martin*

« Je remercie et félicite les bénévoles de l'OMACL qui ont fait un travail exceptionnel, secondés par les services techniques de la commune. »



07/05/17 - FESTIVAL MUSIQUE DES CHAPELLES

Pour la première édition de Festival Musique des Chapelles à Gassin, une quarantaine de personnes étaient rassemblées pour assister au concert des musiciens Florent BONTRON (flûte) et Cécile MAUDIRE (harpe), qui ont interprété un concert de musique romantique issue de leur dernier album.

13/05/17 - TOURNOI DE PETANQUE

L'OMACL et La Boule Gassin Croix-Valmer ont organisé leur traditionnel tournoi annuel de pétanque. Encore une journée placée sous le signe de la joie et de la bonne humeur !



21/06/17 - FÊTE DE LA MUSIQUE

Pour accueillir l'été, les places des Barrys et des Iles d'or ont accueilli 3 concerts allant de l'audition de l'école Gassinoise La petite fabrique de musiciens, à la chorale « Les Choristes », en passant par le groupe pop-rock Trio Fan. Un apéritif était offert à tous les passants.

FÊTE

de la

Saint-Laurent

05 et 06 août

Inscriptions à l'office de tourisme

04 98 11 56 51

REPAS 18€